

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-sept, le 06 juillet à 1845, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno CAUBET, Maire.

Membres en exercice : 11

Date de convocation : 29 juin 2017.

Présents : Mesdames TOMA, TOURNIER-MARRE & VERBEKE et Messieurs FERRARO, LASSERRE, MUNIER & NAVARRO.

Excusés : Madame CELARIES qui donne pouvoir à Monsieur MUNIER, Madame DE RANCE et Monsieur VICENTE.

Secrétaire de séance : Monsieur NAVARRO a été élu à l'unanimité.

Le conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du 23 mai 2017.

A) SICOVAL : modification des statuts et convention de service commun restauration

Monsieur le Maire explique que la commune de POMPERTUZAT a finalement décidé de profiter du service commun du SICOVAL pour la restauration scolaire.

Le projet de reprise des services du SIVURS par le SICOVAL est donc en bonne voie (subsiste seulement une difficulté concernant la copropriété de la cuisine centrale).

Il indique que le SICOVAL a, comme prévu pour assurer la continuité du SIVURS, modifié ses statuts en ajoutant, dans les « Services aux tiers » : la « restauration (préparation et livraison de repas) ».

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (*présents : huit ; pouvoir : un ; abstention : zéro ; pour : neuf ; contre : zéro*), le conseil municipal approuve cette modification des statuts du SICOVAL.

Il s'agit désormais de signer la convention de service commun restauration proposée par le SICOVAL (concerne les 16 communes du SICOVAL copropriétaires de l'outil de production et souhaitant adhérer au service commun).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (*présents : huit ; pouvoir : un ; abstention : zéro ; pour : neuf ; contre : zéro*), le conseil municipal approuve la convention de service commun restauration et autorise le Maire à la signer.

A compter du 1er septembre 2017, c'est donc le service commun de restauration du SICOVAL qui assurera la fourniture des repas de notre cantine, sans modification des tarifs.

B) Rentrée scolaire 2017

Un bilan de la réunion de préparation de la rentrée scolaire (réunion du 20 juin 2017) est présenté par Véronique VERBEKE.

L'école accueillera 10 élèves de plus, soit 80 au total.

Plusieurs difficultés ont été soulevées par les enseignantes et les agents au cours d'une réunion qui s'est déroulée avec la commission école et le Maire le 20 juin dernier : 37 élèves à surveiller en récréation entre midi et midi trente, 25 élèves de moyenne section en décrochage sans atsem l'après-midi, cohabitation difficile des grands et des petits au sein de la garderie, départ des élèves vers les activités multisports...

Le recrutement d'un agent pour le temps de midi à 14h, au minimum, s'avère nécessaire ; sa présence jusqu'à 17h ou 17h30 est souhaitable. De même, si c'est possible, il faudrait que Claire DUPONT n'aille plus travailler à NOUEILLES le mardi et vendredi après-midi.

Le Maire propose :

- vu l'urgence et les difficultés de recruter un agent durant l'été, de recourir aux services de Claudette LASSERRE du 4 septembre au 20 octobre dans le cadre d'un CDD de 2h par jour (de midi à quatorze heures),

- de prendre contact avec Pole Emploi pour le recrutement d'un nouvel agent dans le cadre des contrats CAE-CUI.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (*présents : huit ; pouvoir : un ; abstention : zéro ; pour : neuf ; contre : zéro*), le conseil municipal approuve les propositions du Maire. Le conseil municipal précise toutefois que le contrat de 2 heures pourrait être réduit si, entre temps, une meilleure solution est trouvée.

La commune de NOUEILLES est elle aussi à la recherche de personnel pour la rentrée. Il est nécessaire de faire un point avec eux pour savoir où ils en sont au niveau de la recherche de cet agent et les perspectives que nous envisageons pour renforcer le personnel.

Madame VERBEKE se rapprochera de Madame ALOZY (Maire adjointe à Noueilles) pour aborder ces points.

C) Gratuité des transports publics pour les personnes âgées de 65 ans et plus (remplacement des actions menées par le SITPA)

Le Maire explique que le Syndicat Intercommunal pour le Transport des Personnes Agées (SITPA) sera dissout à compter du 31/08/2017 en application de la loi NOTRe.

Le Conseil Départemental prévoit d'assurer la continuité de l'action de ce syndicat et propose à la commune d'ISSUS - qui est membre du SITPA - la signature d'une convention pour le transport gratuit des personnes âgées de 65 ans et plus sur les services ferroviaires régionaux et routiers de transports publics de voyageurs en Haute-Garonne.

La gratuité des transports serait financée comme suit : sur le réseau Arc-en-Ciel, 50% la commune et 50% le Département ; sur les autres réseaux (ex : train) : 32.5% la commune, 32.5% le Département et 35% le transporteur.

Compte tenu du fait qu'aucun habitant d'ISSUS n'a sollicité cette gratuité en mairie (cela ne concerne pas la gratuité prévue par Tisséo), le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas signer cette convention. Dans l'éventualité où un habitant aurait besoin de ce service, le CCAS pourrait apporter une aide sous conditions de ressources.

D) Retour sur le forum des associations

Organisé le 16 juin à l'initiative de l'association ASCLI, le forum des associations d'ISSUS a été un succès.

A part concernant l'activité Danse pour les enfants, tous les groupes d'activités proposées par l'ASCLI sont complets.

Concernant l'activité multisports, l'animatrice prendra en charge les élèves concernés à l'école, il ne sera pas nécessaire que les groupes soient préparés à l'avance par le personnel de la garderie.

Le conseil municipal remercie l'association ASCLI pour son action et la félicite pour l'organisation de ce forum.

E) Fête locale

La fête locale se déroulera du 12 au 15 août 2017.

Dimanche 15 août, après la messe et la cérémonie prévue au monument aux morts, le comité des fêtes et la commune offriront un apéritif.

Michel LASSERRE est chargé de l'approvisionnement ; rdv à 11h à la salle des fêtes pour la préparation.

F) Décision budgétaire modificative n°2 (suite achat lave-linge)

Suivant la proposition du Maire, suite à l'achat du nouveau lave-linge pour l'école, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote la décision budgétaire modificative suivante, qui consiste en des mouvements de crédits entre opérations d'investissement :

Désignation	Diminution de crédits ouverts	Augmentation de crédits ouverts
Local Enseigne Multiservices (compte D21318 opération 201502)	383 €	
Equipement école (compte D2184 opération 201601)		383 €
Total	383 €	383 €

G) Comptes-rendus des réunions des assemblées des établissements publics de coopération intercommunale dont la commune est membre et informations concernant ces EPCI

SICOVAL : le SICOVAL s'est engagé à porter sa contribution à Tisséo de 1,4 M€ actuellement à 8 M€ en 2030 pour obtenir le prolongement de la ligne B du Métro jusqu'à LABEGE. Cela représentera 80€ par habitant au lieu de 16€ aujourd'hui. À l'horizon 2024, le métro traversera donc Enova Labège-Toulouse jusqu'à La Cadène. Le Maire d'ISSUS a signalé, lors du conseil de communauté, que certaines communes - ISSUS, NOUEILLES, POUZE... - sont, pendant ce temps et malgré l'augmentation de la contribution du SICOVAL à Tisséo, toujours dépourvues de transports publics.

H) Questions diverses

1) Bancs public participatifs : le Maire indique au conseil municipal qu'il est possible d'installer des bancs publics autofinancés par des achats de dedicaces, c'est le concept NAËLOU. Ces bancs publics sont réalisés par Chat Maigre, artiste designer toulousain. Vu l'intérêt du conseil municipal pour ce projet, le Maire prendra contact avec l'artiste.

- 2) Miroir de sécurité : une habitante sollicite l'installation d'un miroir de sécurité au croisement de la rue de la Fontaine et du chemin du Château, pour faciliter le tourne-à-gauche dans le sens de circulation : village/château. L'installation d'un miroir n'est pas possible car elle impliquerait la mise en place d'un STOP sur la rue de la Fontaine : les usagers devraient marquer l'arrêt, utiliser le miroir pour s'assurer que la voie est libre, puis tourner.
- 3) Arbres du parc du château : ces arbres surplombent la rue Raymond Corraze et gênent la circulation. Un courrier sera dressé au propriétaire du château pour attirer son attention à ce sujet et lui demander la réalisation des travaux d'élagage nécessaires.
- 4) Arbres chemin de La Lyrgue : les fils téléphoniques sont entremêlés aux arbres et sont régulièrement coupés en cas de vent. Christophe FERRARO prendra contact avec Monsieur PECHOU pour déterminer la propriété de ces arbres.
- 5) Entretien du talus situé à l'entrée du chemin des Garrigues : compte-tenu du récent bornage des propriétés à cet endroit, Christophe FERRARO précise que l'entretien de ce talus incombe au propriétaire des parcelles cadastrées A/848 et A/851. Ce propriétaire sera contacté afin qu'il veille à un entretien régulier de ce talus : la sécurité de ce croisement en dépend.
- 4) Ruissellement des eaux de pluie chemin d'Aussaguel : les eaux de pluie du lotissement Le Panorama n'ont pas été canalisées lors des fortes averses de la semaine dernière. Le géomètre du projet a indiqué au Maire que cela ne devrait pas se reproduire quand le réseau pluvial du lotissement sera achevé.
- 5) Projet de construction de garages à côté du cimetière : l'idée repose sur la construction, par la commune, d'une dizaine de box destinés à la location. Les toitures équipées de panneaux photovoltaïques permettraient en outre de revendre la production d'électricité. Messieurs FERRARO et NAVARRO sont chargés d'estimer le coût du projet.
- 6) Réaménagement de la cuisine de la salle des fêtes : Christophe FERRARO a rencontré Jacques AGRAFFEIL et l'a sollicité pour cette étude. Ce dernier doit nous transmettre un devis pour assurer sa mission de maître d'œuvre. Le conseil municipal sera tenu informé de l'avancement de ce dossier.
- 7) Ecole : François MUNIER présente un compte-rendu de sa rencontre du 3 juillet avec la Directrice de l'école. Le fonctionnement de vidéoprojecteurs n'est pas encore optimum, ils semblent ne pas être assez lumineux. Quatre grandes vitres sont fissurées ou cassées, il faut prévoir leur remplacement. Au niveau de la clôture séparant la cour et le préau de la cantine, la sécurité est à parfaire d'ici la rentrée. Suite à l'appel à projets « Ecoles numériques innovantes et ruralité », une demande de subvention sera constituée pour le financement de l'achat de tablettes et de petits robots programmables.
- 8) Projet d'aire de jeux : Mesdames TOMA et VERBEKE ont rencontré les représentants de trois sociétés - KOMPAN, BP URBAIN, LOISIRS DIFFUSION - en vue d'obtenir des propositions d'aménagement d'une aire de jeux près de la mairie. Les différents modèles de jeux ont été présentés en conseil municipal. Michel LASSERRE est chargé de finaliser l'opération à partir des jeux sélectionnés par les élus.
- 9) Agenda de fin d'année : la fête du personnel est prévue le 15 décembre et le repas des aînés : le 17 décembre.

Séance levée à 21h30. Prochain conseil municipal : le mardi 26 septembre 2017 à 18h45.